

## **Rapport n° 13**

### **Administration Générale - Finances**

# **BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT : REGIE ET DSP : BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Assainissement est gérée au sein de 2 budgets annexes assainissement intitulés « Régie Assainissement » pour les services d'assainissement collectif gérés en régie et « DSP Assainissement » pour ceux gérés en délégation de service public (Station d'Épuration de Saint Didier – La Séauve).

Ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices 2018 et 2019 pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix de finaliser au BP 2020 les opérations d'assainissement engagées depuis le transfert de compétence, le schéma directeur d'assainissement communautaire, les travaux post-inondations et des opérations prioritaires compte tenu de points noirs déjà repérés ou d'extensions de réseaux nécessaires.

## **BP 2020 REGIE ASSAINISSEMENT :**

### **I/ SECTION D'EXPLOITATION**

Le projet de budget primitif pour 2020 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 1 543 338,52 €

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- Le montant des redevances assainissement payés par les usagers (uniquement la part collecte de ces redevances pour les communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène), en prévoyant une baisse des consommations, notamment des industriels
- Une estimation du montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif payées lors des raccordements
- Le montant validé dans le cadre du travail de la CLECT en 2018 de la contribution eaux pluviales nécessaire au financement par le budget général du transit des eaux pluviales par les réseaux unitaires au sein du budget assainissement
- Le remboursement par le prestataire des charges de l'agent détaché auprès de ses services pour l'exploitation de la STEP de Saint Just Malmont
- L'amortissement des subventions
- L'excédent de fonctionnement reporté

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général, intégrant les montants des marchés d'exploitation des stations d'épuration, les travaux d'entretien à prévoir sur ces stations et sur certains réseaux endommagés, le curage des principales lagunes non réalisés et la hausse des tarifs du Service Eau et Assainissement du Département
- Les charges de personnel correspondant au montant des charges de l'agent transféré, des conventions de mise à disposition signées avec les communes concernées et des

conventions de gestion passées avec les communes pour assurer la continuité du service

- Des dépenses imprévues
- D'autres charges de gestion courantes correspondant au montant de la convention fixant les conditions de transport et de traitement des effluents d'une partie de la commune de Saint-Ferréol d'Aurore sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Un virement vers la section d'investissement d'un montant de 184 078,62 €

## **II/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 1 712 355,73 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, sur la route de Bozon à La Séauve sur Semène, sur la route du stade à Saint Just Malmont, sur la rue de l'Ouest à Saint Ferreol d'Aurore et sur la RD 500 à Saint Didier en Velay ;
- les opérations inscrites par les communes lors du transfert de compétence comme des travaux à réaliser d'ici 2020 :
  - o Mise en séparatif du Breuil et de la Bessonière à Saint Didier en Velay
  - o Liaison STEP-Duo à Pont Salomon
- les travaux post inondations d'août 2019
- de nouvelles opérations inscrites compte tenu de points noirs déjà repérés dans le SDA ou d'extensions de réseaux nécessaires :
  - o Extension de réseaux rue du calvaire à Saint Victor Malescours
  - o Prolongement de réseaux à Aurore sur la commune de Saint Ferreol
  - o Redimensionnement des réseaux avenue du Pont à Aurec sur Loire
  - o Extension de réseaux à La Chamarèche à Saint Just Malmont
  - o Mise en séparatif sur l'impasse des Taillis à Saint Just Malmont
  - o Réfection de réseaux le long du Sambalou à Saint Just Malmont
- la reprise des crédits ouverts fin 2019 pour des travaux d'urgence sur les STEP
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions

En recettes, le parti pris a été de budgéter :

- l'excédent d'investissement reporté
- le virement de la section de fonctionnement
- les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou du Département de la Haute-Loire sur les travaux ou le schéma directeur
- les subventions sollicitées dans le cadre des travaux post-inondations d'août 2019
- les dotations aux amortissements
- un emprunt d'équilibre de 383 081,08 €

## **BP 2020 DSP ASSAINISSEMENT :**

## **I/ SECTION D'EXPLOITATION**

Le projet de budget primitif pour 2019 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 157 085 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- La part traitement des redevances assainissement payés par les usagers des communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène
- Les redevances payées par les industriels ayant signé des conventions de rejets : seul le montant de la convention signée est pris en compte
- La reprise de la part Assainissement de l'excédent de l'ex-SIVOM St Didier – La Séauve non transféré depuis 2018
- L'amortissement des subventions de la nouvelle STEP

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général intégrant notamment la quote-part de l'assistance du SEA-Ingé 43 sur la station d'épuration de Saint Didier – La Séauve et un contrat d'AMO pour nous assister dans la gestion du contrat de DSP
- Le remboursement annuel des intérêts de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration
- Les dotations aux amortissements correspondant à 3 exercices d'amortissement des biens de l'ex-SIVOM non transférés depuis 2018 et à l'amortissement des travaux de la nouvelle STEP

## **II/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 2 104 192,53 €.

En dépenses, les restes à réaliser sur l'opération de nouvelle station d'épuration ont été reportés. Le budget d'investissement prévoit également en dépenses le remboursement annuel du capital de l'emprunt réalisé pour le financement de cette nouvelle station et la reprise des crédits ouverts fin 2019 pour des travaux d'urgence si nécessaire.

En recettes, les restes à réaliser sur les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (40% du coût des travaux HT) et du Département de la Haute-Loire (15% du coût des travaux HT) dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration ont été reportés. Il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA se fait via l'exploitant et est également prévue en recettes d'investissement. Enfin, l'excédent d'investissement est reporté au BP 2020 et un emprunt d'équilibre de 31 924,12 € est inscrit en recettes pour équilibrer ce budget d'investissement.

Des écritures d'ordre correspondant à la récupération de la TVA par l'exploitant et aux amortissements ont également été inscrites en dépenses et en recettes d'investissement.

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les budgets primitifs 2020 des budgets annexes Assainissement Régie et DSP à l'aide des documents ci-joint.